

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/05/23-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 mai 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

**OBJET : transaction relative à la rémunération d'un formateur
intervenu pour le compte du collège doctoral**

Le conseil d'administration approuve le principe d'une transaction en vue de la rémunération d'un formateur intervenu pour le compte du collège doctoral.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 23 mai 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université